

Image not found or type unknown



liquidation de la communauté

Par **angeGianni**, le 15/04/2019 à 23:46

Bonsoir Maître,

Je souhaiterai savoir :

suite à ma procédure de liquidation de la communauté, le juge a demandé une expertise du bien commun (notre maison) pour la faire évaluer à nouveau, l'expert doit se rendre à mon domicile, et mon ex-mari sera présent, son avocat a-t-il le droit de venir lui aussi, pour moi c'est violation de mon domicile, je viens d'apprendre par mon avocate que mon ex-mari voulait que son avocat soit présent lors de la venue de l'expert ?

Je vous remercie d'avance .